



# Evaluation SAY ON CLIMATE

Espagne



2024

Notation de transparence

47,5%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR



SCORE DE PERFORMANCE

SCORE NARRATIF

SCORE DE TENDANCE

6,4 / 20

A B C **D** E



Repsol a une ambition zéro émission nette en 2050 et dispose d'objectifs de réduction en intensité et en absolu à court, moyen et long termes. Cependant, le calcul sur lequel se base les objectifs de réduction et la trajectoire de l'entreprise intègre à la fois les émissions évitées et le captage de carbone. Au-delà de 2030, la stratégie n'est pas clairement fixée. En termes de leviers d'actions, l'entreprise prévoit un fort développement de ses capacités d'énergies renouvelables (15-20 GW de capacités installées en 2030). Cependant, son mix énergétique reposera encore à 75% sur des énergies fossiles et ses investissements seront encore en minorité sur des projets bas carbone jusqu'en 2027 (> à 35% des capex nets) alors que le scénario Net Zero de l'AIE recommande une allocation d'au moins 50% des CAPEX aux énergies propres d'ici 2030.

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelle à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#), pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024. En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

Suite à un échange entre l'ADEME et TotalEnergies, certains éléments relatifs au plan de transition de l'entreprise ont été partagés afin d'étayer des éléments du score de performance de l'entreprise.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Évaluation selon ACT](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT sur le secteur pétrolier et gazier](#)

En collaboration avec :



Avec la contribution  
du programme Life de  
l'Union Européenne

# REPSOL

## ● Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero en 2050

- ▷ N'exclut pas l'usage de crédits carbone après 2030 sans donner plus de précision
- ▷ Absence de précision sur la nature et le montant de la compensation

## ● Scénario(s) de référence utilisé(s)

Se réfère essentiellement à STEPS (2,4°C en 2100), APS (1,7°C en 2100) et NZE de l'AIE (1,4°C en 2100) ;

- ▷ Ne rejoint le scénario NZE-AIE qu'en 2050;

- ▷ Alignement avec un scénario 1,5°C non validé par un tiers externe

▷ N'a pas prévu de réduction de la production d'énergies fossiles avant 2030

## ● Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1 et 2

14,8 MtCO<sub>2</sub>eq (vs. 16,3)

SCOPE 3

60,8 MtCO<sub>2</sub>eq (vs. 70,4)

(dont utilisation des produits vendus basée sur l'énergie primaire : 59,2 Mt CO<sub>2</sub>eq, l'élimination des produits vendus : 1 Mt CO<sub>2</sub>eq et l'achat de matières premières et services : 0,6 MtCO<sub>2</sub>eq)

SCOPE 3 (catégorie 11) 252 MtCO<sub>2</sub>e

Produits vendus aux clients commerciaux\* : 180 MtCO<sub>2</sub>e (vs. 176) & Produits vendus aux consommateurs finaux : 72 MtCO<sub>2</sub>e (vs. 72)

## ● Cible de réduction des émissions de GES à court terme\*\*

Les objectifs en intensité sont exprimés selon le CCI (indicateur d'intensité carbone défini par l'entreprise)

Réduction de 15% en intensité (gCO<sub>2</sub>e/MJ) des émissions de l'ensemble des scopes d'ici 2025 vs. 2016 ; Réduction en absolu pour atteindre -1,5 MtCO<sub>2</sub>eq vs. 2021

Objectif sur le méthane en intensité : réduire à 0,2% CH<sub>4</sub> emissions/marketed gas ▷ Objectif déjà dépassé en 2023: 0,15%

Brûlage de routine dans les actifs E&P exploités: -50% en 2025 (172 ktCO<sub>2</sub>e) vs. 2018 (344) ▷ Objectif déjà atteint en 2023: 25 ktCO<sub>2</sub>e

- ▷ Les objectifs sur le méthane et le brûlage de routine pourraient être revus à la hausse

- ▷ Repsol ne prend pas en compte les émissions liées aux produits vendus aux clients commerciaux et finaux dans ses objectifs\*\* (point valable pour les objectifs moyen et long termes)

## ● Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme\*\*

Réduction de 30% en valeur absolue des émissions nettes sur l'ensemble des scopes\* d'ici 2030 vs 2016

Réduction de 28% en intensité d'ici 2030 vs 2016 (gCO<sub>2</sub>e/MJ) sur l'ensemble des scopes

Réduction de 55% en valeur absolue des émissions des scopes 1 et 2 dans les actifs exploités d'ici 2030 vs 2016

- ▷ Objectif de réduction en absolu sur l'ensemble des émissions est déjà dépassé en 2023, -37%\*\*\*;

- ▷ L'intensité carbone visée serait 21,9% plus élevée que celle recommandée par la trajectoire du scénario NZE (source: "assessment of Repsol's Climate Strategy", Avril 2024, Reclaim Finance, p.16)

## ● Cible de réduction des émissions de GES à long terme\*\*

Réduction de 55% en intensité d'ici 2040 vs 2016

Réduction de 100% des émissions en 2050 en intensité et en absolu sur tous les scopes

- ▷ Baisse de quasi moitié de l'intensité de 2040 à 2050

- ▷ Pas de détails par scope, ni sur la part de compensation

## ● Mesures du plan d'actions

Contribution aux 28% de réduction d'intensité sur l'ensemble des scopes jusqu'à 2030 :

- Efficacité et management du portefeuille : 8 à 10%
- Génération d'électricité renouvelable : 7 à 9%
- CCS : 0 à 1%
- Carburants renouvelables : 9 à 11%

Objectifs 2027 et 2030 en termes de : capacité d'énergie renouvelable installée (15-20 GW en 2030 vs 2,8 en 2023); de production de carburants renouvelables (2,2 à 2,4 Mt en 2030 vs. 1 Mt en 2023); d'hydrogène renouvelable (1,6 à 2,2 GWe en 2030 vs. 0 en 2023) et de biométhane (2,1 à 2,3 TWh en 2030 vs. 0 en 2023) et de matériaux durables (150 à 200 kt en 2030 vs. 7 en 2023)

Leviers d'actions entre 2030 et 2050 sont exprimés par rapport aux scénarios APS et NZE de l'AIE

- ▷ Après 2030, leviers ne reposent pas sur la stratégie climatique déclarée de l'entreprise mais sur des scénarios de l'AIE

- ▷ Décroissance de la production d'énergies fossiles n'est prévue qu'à partir de 2030, mix énergétique reposant encore sur 75% d'énergies fossiles en 2030 (en termes de produits vendus)

## ● Alignements des investissements CAPEX / OPEX

2024-2027: > 35% de ses CAPEX nets à des projets bas carbone (5,6-6,6 Mds € sur la période) dont 15-25% pour la production d'électricité renouvelable et 10-20% sur la production de carburant renouvelable

CAPEX de 4,6 milliards€/an en moyenne dont 2,5 milliards€/an dans les combustibles fossiles (55-65% des CAPEX environ) et 875 millions € dans les renouvelables

Taxonomie: 32% des CAPEX alignés (2023), 61% non éligibles

Pour la période 2030-2040 et 2040-2050, estimation des CAPEX sur les scénarios STEPS, APS et NZE AIE

- ▷ Selon l'AIE, pour être aligné avec un scénario NZE, une allocation de 50% des CAPEX aux énergies propres est nécessaire d'ici 2030

- ▷ Seulement 3% de plus de budget de CAPEX vs. la période 2021-2023

- ▷ Choix des CAPEX non définis après 2027

- ▷ Repsol continue à investir dans de nouveaux projets O&G contrairement à ce qui est préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE

## ● Rémunération

Variable long terme pour le directeur général, les exécutifs et seniors managers (2023-2026) : 40% sur la transition énergétique (30% sur la réduction de l'intensité carbone, 10% sur la production de capacités bas carbone)

- ▷ Variable de court terme: critère qualitatif, pas d'objectif quantitatif divulgué

Variable annuel du directeur général (2023) :

Critère de 15% sur le développement de plateformes bas carbone, basé sur l'évolution de la transformation

## ● Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

## ● Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

- ▷ Engagement de soumettre sa stratégie au vote n'est pas fixé dans le temps seulement en cas de mise à jour de la stratégie, d'un changement significatif de sa stratégie ou ses objectifs

\*Exclut les produits achetés et vendus à un tiers dans le cadre de l'activité de négoce

\*\*Pour fixer ses objectifs, Repsol prend seulement en compte les émissions associées à l'utilisation des produits issus de sa production d'énergie primaire, à l'élimination des produits vendus et à l'achat de matières 1ères et non celles liées à l'utilisation des produits vendus aux clients commerciaux et utilisateurs finaux

\*\*\*Certaines contributions à la réduction des émissions sont dues à des facteurs opérationnels plutôt que structurels, c'est pourquoi l'objectif de 30% pour 2030 est toujours considéré comme approprié selon l'entreprise

# REPSOL



## NOTATION DES PERFORMANCES NOTATION NARRATIVE NOTATION DES TENDANCES

6,4 / 20

A B C **D** E



Module	Score	%	Éléments d'évaluation
Cibles	8/20	15%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repsol s'est fixé pour objectif de réduire son indicateur d'intensité carbone (IIC) de 15 %, 28 %, 55 % et 100 % d'ici à 2025, 2030, 2040 et 2050 respectivement. Étant donné que l'IIC tient compte d'une quantité inconnue de puits de carbone et de déplacements d'émissions, il n'a pas été possible d'évaluer la performance de l'entreprise en matière d'objectifs. On ignore quelle proportion des réductions visées par l'entreprise sera obtenue grâce aux émissions évitées et comment l'entreprise calcule ses émissions évitées. L'entreprise s'est fixé comme nouvel objectif de réduire à zéro les émissions absolues des scopes 1+2 des actifs exploités d'ici à 2050.</li> <li>L'intensité des émissions des scopes 1+2 de Repsol a diminué au cours des cinq dernières années au rythme requis par la trajectoire à faible émission de carbone de l'entreprise. Toutefois, cette réduction est en partie due à des facteurs circonstanciels au cours de l'année, tels que l'optimisation du portefeuille d'actifs E&amp;P et les mesures d'efficacité énergétique.</li> <li>En 2023, Repsol a déclaré que 32 % de ses dépenses d'investissement étaient conformes à la taxonomie de l'UE, et prévoit d'augmenter les investissements dans les entreprises à faibles émissions de carbone à plus de 40 % d'ici à 2030. Cependant, l'AIE suggère que des niveaux plus élevés d'investissement dans l'énergie à faible teneur en carbone sont nécessaires.</li> <li>En 2023, Repsol a investi 57 % de ses dépenses totales de R&amp;D dans les technologies à faible émission de carbone.</li> <li>Le plan mondial de développement durable 2024 de Repsol comprend des objectifs détaillés à court, moyen et long terme. L'entreprise indique que la surveillance des questions liées au changement climatique relève de la responsabilité du conseil d'administration.</li> <li>La stratégie de Repsol pour influencer les émissions de GES de ses fournisseurs est globalement limitée. Une amélioration essentielle consisterait à inclure des engagements de réduction des émissions de GES dans les engagements avec les fournisseurs et à divulguer le pourcentage des émissions du scope 3 couvertes par leur stratégie.</li> <li>La stratégie de Repsol pour influencer les émissions de GES de ses clients est globalement limitée. Les principales améliorations consisteraient à multiplier et à hiérarchiser les projets liés à l'amélioration des modes de consommation et à divulguer leurs impacts quantitatifs.</li> <li>Repsol dispose d'une politique globale en matière de climat et de transition énergétique, qui s'aligne sur ses ambitions en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre. Cependant, l'entreprise continue d'être membre d'associations qui s'engagent négativement dans les politiques liées au climat, telles que l'API.</li> <li>Repsol développe des modèles commerciaux à faible émission de carbone, tels que l'expansion de sa capacité renouvelable et la production d'hydrogène et de biocarburants avancés. Toutefois, ces activités ne représentent encore qu'un marché limité pour l'entreprise.</li> </ul>
Investissement matériel	7,5 / 20	15%	
Investissement immatériel	5/20	8%	
Performance des produits vendus	2,3 / 20	23%	
Management	16 / 20	10%	
Engagement fournisseur	5,7 / 20	4%	
Engagement client	3,7 / 20	10%	
Politique d'engagement	6,4 / 20	5%	
Modèle d'affaires	5,6 / 20	10%	

### Cohérence du plan :

La stratégie de développement durable de Repsol comprend des leviers détaillés de réduction des émissions jusqu'en 2030 pour les émissions des scopes 1+2. L'entreprise s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions absolues des scopes 1+2+3 de 30 % d'ici à 2030. Toutefois, ces objectifs tiennent compte des émissions évitées grâce à la production d'électricité renouvelable, tout comme l'indicateur d'intensité carbone de l'entreprise. Repsol prévoit de développer considérablement ses activités dans le domaine des énergies renouvelables, en visant une capacité installée de 9 à 10 GW d'ici à 2027. Cependant, l'entreprise est toujours active dans l'exploration et l'exploitation des combustibles fossiles et ne s'est pas engagée à les éliminer progressivement.

### Les axes d'amélioration:

Repsol a fixé un objectif de zéro net pour 2050 avec plusieurs objectifs intermédiaires. Toutefois, les objectifs de l'entreprise comprennent l'utilisation d'une proportion non quantifiée de compensations et d'émissions évitées et ne couvrent pas toutes les émissions du scope 3 de l'entreprise. Repsol prévoit d'accroître sa production de pétrole et de gaz au moins jusqu'en 2030 et ne s'est pas engagée à cesser ses activités d'exploration

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
<b>Ambition net zero 2050</b>	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explication claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
<b>Scénarios de référence utilisés</b>	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
<b>Émissions de GES actuelles</b>	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
<b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b>	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)
<b>Mesures du plan d'actions</b>	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
<b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b>	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
<b>Rémunération</b>	L'ensemble des parts variables des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
<b>Consultation annuelle sur la mise en œuvre</b>	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
<b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b>	L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

# → DES PAROLES À L'ACT

## ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

## POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

## QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

## 5 QUESTIONS CLÉS

### 1

Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

### 2

Comment l'entreprise compte les atteindre ?

### 3

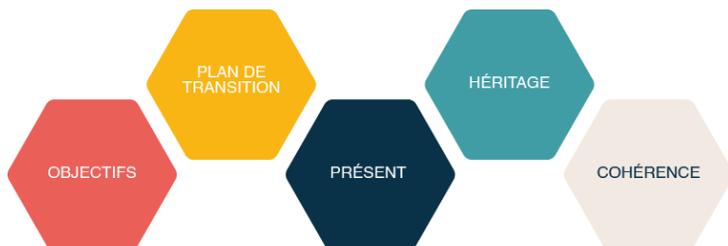
Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

### 4

Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

### 5

Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?



**INNOVANTE** : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

**QUANTITATIVE** : elle mesure la performance passée, actuelle et future

**CIBLÉE** : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

**SECTORIELLE** : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

**TRANSPARENTE** : grâce à une évaluation par un tiers

## ACT ÉVALUATION

### Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

### Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

# 20



### SCORE DE PERFORMANCE

Indicateurs d'alignement de la stratégie

1 - 20

# A



### SCORE D'ÉVALUATION

Analyse de la cohérence d'ensemble

A - E

# +



### SCORE DE TENDANCE

Projection des évolutions futures

+ = -

# Méthodologie ACT

## Secteur Pétrolier et gazier

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur pétrolier et gazier est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les pondérations du score de performance pour le secteur pétrolier et gazier diffèrent pour chaque type d'entreprise couvert par la méthodologie ACT O&G, afin de refléter les enjeux stratégiques qui diffèrent d'une entreprise en amont à une entreprise en aval. TotalEnergies se positionne en "integrated player", les pondérations associées à ce type d'entreprise sont les suivantes :

### Score de performance

Module	Indicateur
<b>1. Cibles</b>	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes Scope 1 +2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval) Scope 1, 2 et 3
	1.3 Horizon temporel des cibles
	1.4 Atteinte des objectifs passés et présents
<b>2. Investissement matériel</b>	2.1 Évolution de l'intensité des émissions passées et futures des investissements matériels (Scope 1 et 2)
	2.2 Emissions verrouillées
	2.3 Part du budget alloué aux projets carbonés
	2.4 Part de capex vert
	2.5 Part des dépenses d'investissement de technologies d'élimination du carbone (CRD) et technologies de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCS)
<b>3. Investissement immatériel</b>	3.1 Investissement dans des technologies R&D à faible teneur en carbone
	3.2 Investissement dans des technologies R&D d'élimination du carbone
<b>4. Performance des produits / services vendus</b>	4.1 Tendances de l'intensité des émissions passées Scope 1, 2 et 3
	4.2 Tendances de l'intensité des émissions futures Scope 1, 2 et 3
	4.3 Part des services d'efficacité énergétique
	4.4 Part des produits / services à faible teneur en carbone
<b>5. Management</b>	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Organes de contrôles des questions liées au changement climatique
	5.3 Plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Tests de scénarios sur le changement climatique
<b>6. Fournisseurs</b>	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
<b>7. Clients</b>	7.1 Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
<b>8. Politique d'engagement</b>	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique
	8.2 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
<b>9. Modèle d'affaires</b>	9.1 Identification du niveau de décarbonisation requis
	9.2 Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone
	9.3 Activités commerciales qui développent des technologies CCS et d'émissions négatives

### Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

### Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :

